

Procès-verbal de la séance du jeudi 25 mai 2023 à 20h

Mode de légalité
Date de réception de l'AR: 04/07/2023
015-211500384-20230629-DE_2023_043-DE

Présents : Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE, Martine MONCOURIER, Gilles BLANQUET, Thierry FONTY, Fabienne JUILLARD, Bernard LACOUR, Patrick WESPISSE, Georges PASQUET

Absents: Thomas FRAISSE

Représentés : Isabelle DANIS par René GOULESQUE, Elodie BRUNNER par Gilles BLANQUET, Stéphanie GUILLOT par Bernard LACOUR, Claire SERRE par Fabienne JUILLARD, Marie-Anaïs VALETTE par Patrick WESPISSE

Désignation secrétaire de séance : Georges PASQUET

Heure de début de séance : 20h20

- M PASQUET fait remarquer l'absence permanente d'Elodie BRUNNER au conseil municipal depuis plusieurs mois.

M. LACOUR explique qu'elle a changé de travail.

Il est noté aussi les nombreuses absences de Thomas FRAISSE

Approbation du PV du CM du 27 mars 2023

M. le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le PV de la séance du CM du 27 mars 2023.

M. FONTY fait une remarque sur la partie concernant l'intervention de M. WESPISSE et demande que les propos de Mme MONCOURIER, secrétaire de séance soient retirés du PV pour deux raisons : Mme MONCOURIER a fait le choix de porter plainte contre Monsieur WESPISSE, il y a donc interrogation sur la neutralité du PV et des propos rapportés. Mme MONCOURIER considère que les propos de Patrick WESPISSE sont diffamatoires. M. FONTY lui répond : « C'est ce que tu penses mais cela correspond davantage à une tentative d'intimidation ». M. FONTY se réfère ensuite à la lettre ouverte de Claire Serre qui a eu pour conséquence le retrait de ses délégations par vote et sa destitution d'adjointe et malgré sa demande sa lettre ne figure sur aucun compte-rendu.

Le retrait ne pourra être fait car il avait bien été précisé à la fin de l'intervention de M. WESPISSE le 27 mars que ces propos seraient rapportés sur le PV.

- Mme JUILLARD précise qu'il n'est pas noté dans le point sur les travaux d'électrification les travaux d'enfouissement de Fournols.

La modification serait faite sur le PV

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du CM du 25 mai 2023 en tenant compte des remarques précédentes.

Pour : 8 (Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE, Martine MONCOURIER, Gilles BLANQUET, Bernard LACOUR, Isabelle DANIS, Elodie BRUNNER et Stéphanie GUILLOT)

Contre : 3 (Marie-Anaïs VALETTE, Patrick WESPISSE et Thierry FONTY)

Abstentions : 3 (Claire SERRE, Fabienne JUILLARD et Georges PASQUET)

Arrivée d'Isabelle DANIS à 20h25

Budget 2023 de la commune.

La secrétaire, Mme VIDAL Isabelle, présente le budget 2023 et précise qu'il a été préparé en collaboration avec M. RODDE Hubert (DDFIP) pour ce premier budget avec la nomenclature M57

Arrivée de Stéphanie GUILLOT à 20h35

Le budget général 2023 présenté est d'un montant total de 2 974 155.79 € .

Il s'équilibre à hauteur de 1 942 870.82 € pour le fonctionnement et 1 031 284.97 € en investissement.

Synthèse de la section de fonctionnement.

Différentes interventions ont été faites :

- Thierry FONTY demande des explications sur le chapitre 75, la ligne 75 814 Redevance sur l'énergie hydraulique : Pourquoi il apparaît 5000 € alors que sur le compte administratif 2022 la somme de 162 974,80 € est inscrite.
Madame Vidal reprend qu'il s'agissait d'une recette exceptionnelle et qu'il fallait se référer à la somme habituelle de 5 000 €.
- Échange sur l'augmentation des 40 000 € des rémunérations du personnel non titulaire :
Thierry FONTY souligne l'importance de cette augmentation. Il est répondu que cette prévision est nécessaire au vu des augmentations diverses (remplacement d'agents, augmentation du point d'indice et de certaines cotisations...)

Pour info, avec la nomenclature M57, il n'y a plus de dépenses imprévues.

Synthèse de la section des investissements

- Diminution du remboursement du capital des emprunts 128 363.35 € (160 980.00 € en 2022)

- inscriptions nouvelles sur les programmes existants :

✦ Acquisition de mobilier , matériel et outillage + 38 000.00 €

✦ Pâtisserie + 80 000 € permettant le début des travaux

✦ Local de chasse + 80 000 €

✦ Voirie 180 000 €

- Pas d'inscriptions nouvelles sur les programmes existants suivants :

✦ Citypark ✦ GR Bâtiments communaux ✦ Camping ✦ Aménagement place de Marchal ✦ Programme énergétique étude de diagnostic ✦ Travaux d'électrification ✦ Aménagement des forêts ✦ Aménagement de la Place de Champs

Différentes interventions ont été faites :

• **Sur le point pâtisserie :**

Fabienne JUILLARD demande pourquoi le montant de 410 000 € présenté au dernier CM ne figure pas. Stéphanie GUILLOT répond que 80 000 € sont suffisants pour faire face au début des travaux et en fonction des subventions qui ne sont pas encore obtenues. Le financement sera complété si besoin par un emprunt.

Stéphanie GUILLOT explique que la DETR n'a pas été accordée car il a été estimé que le dossier n'était pas assez mature. Par contre, il a été conseillé de faire une demande sur le fonds vert.

Fabienne JUILLARD demande ce qu'il en est du fond vert ?

Stéphanie GUILLOT répond qu'il est nécessaire de faire un audit énergétique. Ce dernier est en cours avec Sumène Artense communauté. Il n'y avait pas de date limite pour le dépôt du dossier. Elle précise que Léo CLAVEL a été informé de ces éléments.

• **Sur le point local de chasse :**

Proposition nouvelle de 80 000 € affectés au budget.

Thierry FONTY s'étonne de ce montant car il est identique au projet pâtisserie.

Fabienne JUILLARD demande pourquoi il n'y a pas de subventions mentionnées ? *Elles ne peuvent être inscrites que lorsqu'elles ont été accordées.*

Monsieur Lacour répond qu'il y aura le fond concours et le fond ruralité de la région à hauteur de 40 % maximum.



- **Sur le point Voirie :**

Proposition nouvelle de 100 000 €.

Thierry FONTY demande pourquoi passé de 150 000 € à 180 000 € ?

Mme Vidal répond que certaines entreprises n'étaient pas encore payées suite au blocage des comptes administratifs.

Thierry FONTY demande à quoi servent alors les 17 345 € de reste à réaliser ?

Pas d'inscription nouvelle sur les programmes existants.

Voir synthèse

Fabienne JUILLARD s'interroge concernant les travaux à prévoir pour le cimetière ?

Isabelle VIDAL répond que la somme peut être prise sur l'enveloppe non affectée

M. le Maire fait procéder au vote du budget 2023

Pour : 10 (Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE, Martine MONCOURIER, Gilles BLANQUET, Bernard LACOUR, Isabelle DANIS, Elodie BRUNNER, Stéphanie GUILLOT, Fabienne JUILLARD et Georges PASQUET)

Contre : 2 (Patrick WESPISSER et Thierry FONTY)

Abstentions : 2 (Claire SERRE, Marie-Anaïs VALETTE)

Vote taux d'imposition 2023

TFB 38.15 % TFNB 125.49 % Taxe d'habitation : 18.46 %

Monsieur le Maire demande le vote des taux d'imposition 2023 (inchangé rapport à 2022).

Pour : 11 (Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE, Martine MONCOURIER, Gilles BLANQUET, Bernard LACOUR, Isabelle DANIS, Elodie BRUNNER, Stéphanie GUILLOT, Fabienne JUILLARD Georges PASQUET, Claire SERRE)

Contre : 3 (Patrick WESPISSER, Marie Anaïs VALETTE et Thierry FONTY)

Budget assainissement 2023

Le budget général 2023 présenté est d'un montant total de 327 638.58 € .

Il s'équilibre à hauteur de 71 165.72 € pour le fonctionnement et 256 473.86 € en investissement

M. WESPISSER informe que suite à la réunion assainissement, les coûts de la nouvelle station pour Champs seraient de 900 000 € et 600 000 € pour les modifications sur réseau.

M. FONTY demande des explications sur la création d'une réserve de 13 736,72 € dans les recettes d'investissement en proposition nouvelle.

M. le Maire fait procéder au vote du budget assainissement 2023

Pour : 10 (Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE, Martine MONCOURIER, Gilles BLANQUET, Bernard LACOUR, Isabelle DANIS, Elodie BRUNNER, Stéphanie GUILLOT, Fabienne JUILLARD Georges PASQUET)

Contre : 2 (Patrick WESPISSER et Thierry FONTY)

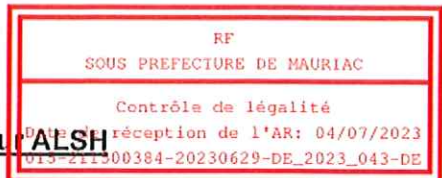
Abstentions : 2 (Claire SERRE, Marie-Anaïs VALETTE)

Mise en œuvre pour le personnel communal après avis CST

- Possibilité de temps partiel
- Compte Epargne Temps

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable. Le CM doit entériner la mise en place.

Pour : 14



Création et recrutement Contrat d'engagement éducatif pour ALSH

Le CEE est un contrat de droit privé spécifique à l'emploi d'animateurs des ALSH. La rémunération est forfaitaire à la journée : 80 € pour les animateurs qualifiés, 60 € pour les stagiaires et 40 € pour les stagiaires de moins de 17 ans.

Il faut prévoir pour cette année : 6 animateurs pour la période allant du 10 juillet au 18 Août 2023 et 4 stagiaires (dont 1 de 16 ans) pour une durée hebdomadaire de 45 heures (40 heures pour les 16 ans)

Pour : 14

Saisonniers

2 contrats de travail pour le camping allant du 1^{er} juin au 30 septembre 2023

1 contrat de travail de 20 heures hebdomadaire (pour remplacement divers)

Service technique : contrat à temps complet du 19 juin au 31 Août et un mi-temps du 12 Juin au 31 Août.

La rémunération sera à l'indice brut 397, indice majoré 361.

Pour : 14.

Autorisation signature convention ORT

Nécessité de valider le plan d'actions de la commune dans le cadre de l'Opération de Revitalisation Rurale et d'autoriser le maire à signer la convention.

Pour : 14

Bail garage gendarmerie

Location d'un garage au soudounnes au gendarme BATY pour un montant de 30.00 € + 5 € de charges à compter du 15 avril 2023.

Pour : 14

Subventions associations

Fabienne JUILLARD présente les nouvelles demandes :

- Club de fléchettes (Bort Artense Dart Club) : 800 € (dont 300 € achat de matériel)
- Entre autres : 2 000 € (Carrefour du blues)
- Centre nautique de Lastioulles : 500 €

Il faut noter la participation au Tour du Cantal Pédestre pour 250 €

Pour : 14

Vente ancien tracteur KARARO

M. BONY Mathieu serait intéressé d'acquérir cet ancien tracteur pour un montant de 1 200 €uros

Pour : 14

Fin de la séance à 22h25

Le Secrétaire de séance
Georges PASQUET

Approbation du conseil municipal le 29 juin 2023.

Le Maire,
Daniel CHEVALEYRE

